



DEL 23-051

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 20 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept juin deux mil vingt-trois à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Hakim ACHIBET, Nadine JOLU, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Eric MINIER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 28 juin 2023.

et que la convocation au Conseil a été faite le : 20 juin 2023.

ETAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Eric ANDRE (pouvoir à Hakim ACHIBET), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE), Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Christian POIRIER.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022 - COMMUNE

Rapporteur : Fanny PIRA

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie SGC Le Mans Métropole et Amendes.

Le compte de gestion pour le budget principal établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.



DEL 23-051

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 183 153,22 €	5 429 077,28 €	9 612 230,50 €
Titres de recettes émis (b)	405 367,46 €	3 904 900,99 €	4 310 268,45 €
Réductions de titres (c)	8 802,00 €	19 121,44 €	27 923,44 €
Recettes nettes (d=b-c)	396 565,46 €	3 885 779,55 €	4 282 345,01 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 183 153,22 €	5 429 077,28 €	9 612 230,50 €
Mandats émis (f)	2 253 319,07 €	3 443 730,62 €	5 697 049,69 €
Annulations de mandats (g)	0 €	34 087,36 €	34 087,36 €
Dépenses nettes (h=f-g)	2 253 319,07 €	3 409 643,26 €	5 662 962,33 €
Résultat de l'exercice			
(d-h) excédent		476 136,29 €	
(h-d) Déficit	1 856 753,61 €		1 380 617,32 €

Résultat d'exécution du budget principal

	A - Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	B - Part affectée à l'investissement : exercice 2022	C - Résultat de l'exercice 2022	D - Résultat de clôture de l'exercice 2022 D = A - B + C
I - Budget principal				
1 - Investissement	849 907,49 €	0,00 €	- 1 856 753,61 €	- 1 006 846,12
2 - Fonctionnement	2 140 613,88 €	160 742,10 €	476 136,29 €	2 456 008,07
Total 1 + 2 : I	2 990 521,37 €	160 742,10 €	- 1380 617,32 €	1 449 161,95 €

Le conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour le budget principal de l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 28 juin 2023,

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire
 Damienne FLEURY

